

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES**Séance du vendredi 15 décembre 2023**

Date convocation : 11 décembre 2023	<i>quinze décembre deux mille vingt-trois, à 20h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUYEYROL</i>
Membres en exercice : 10	Présent(e)s : Jean-Claude AUBERLET, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, Robert DEMOLIN, Rémy MONET, François ROUYEYROL, Patrick ROY
Présents : 7	
Votants : 9	Absent(e)s et représenté(e)s : Charles ALDROVANDI représenté par Rémy MONET, Isabelle BENOIT représentée par Robert DEMOLIN
Pour : 9	
Contre : 0	Excusé(e)s : Fanny JACQUART
Abstentions : 0	Absent(e)s :
	Secrétaire de séance : Jean-Claude AUBERLET

Objet: Affouage. Choix à faire sur les modalités.

Le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'une nouvelle coupe affouagère est prête à être réalisée en 2024 et fera l'objet d'une délibération spécifique qui en définira les modalités.

Il convient, dans l'immédiat, de réaliser l'empilage en billon de 2 mètres en tas de stères, du bois stocké depuis quelques années dans le bois de Malzac à proximité des 4 chemins et de les proposer aux affouagistes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Demande que le bois stocké depuis quelques années dans le Malzac soit évacué en priorité pour l'affouage au prix de 30 euros la stère.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,

François Rouveyrol

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture

le 19/12/2023

et publié ou notifié